

édito



Chères Andilloises, Chers Andillois,

Comment ne pas débiter ces quelques lignes sans évoquer l'élection présidentielle qui vient de désigner le 8^{ème} président français de la V^{ème} république, M. Emmanuel Macron.

Lors de la proclamation des résultats et de cette victoire indéniable (75% à Andilly),

j'ai souhaité bonne chance et bon courage à notre nouveau président en lui rappelant les valeurs qui sont les nôtres, le civisme et la loyauté ainsi que notre principe fondamental de laïcité à l'image de ceux de liberté, d'égalité et de fraternité. Qu'ils soient respectés de tous et par tous, comme doivent l'être les règles de vie au sein de notre démocratie.

L'élection passée, le gouvernement nommé, **le plus dur reste à faire ; mettre en œuvre une politique à même de redresser l'économie de la France.**

Les élections législatives qui se dérouleront les 11 et 18 juin prochains seront capitales car elles dévoileront le nouveau visage de l'Assemblée nationale. Plusieurs hypothèses peuvent se présenter : une majorité présidentielle, une cogestion voire une cohabitation avec l'opposition.

Quelle que soit la solution retenue, je souhaite à notre pays, la France, de retrouver sa position, son rang au sein des grandes nations, afin que soit redoré le blason de la République, unique et indivisible.

Nous abordons une phase de transition, de mutation. Elle doit être prise en compte et c'est la raison pour laquelle, nous devons penser à la jeunesse et croire en elle, à qui nous livrons notre avenir.

Je suis et resterai d'un naturel positif. La recomposition politique a démarré et doit évoluer en ce sens.

Oui, le message de ce 7 mai est porteur de l'espoir qu'une autre façon de faire de la politique est possible. L'émergence d'une jeunesse engagée est un élément moteur qui doit pouvoir compter sur l'expérience de ses aînés, notamment celle des véritables acteurs de terrain que sont les élus de proximité.

Venons-en à l'actualité locale, riche en événements.

Vos élus ont approuvé à l'unanimité le Plan local d'urbanisme. Ce document fixe les règles imposées par l'Etat et expose les orientations d'aménagement et de programmation.

Pour autant, je rappelle que la volonté de la municipalité a toujours été de garantir à notre village un cadre de vie agréable en préservant son environnement et en favorisant la biodiversité. Ma ligne de conduite n'a pas varié et ne variera pas !

Préserver, sauvegarder mais aussi élaborer de nouveaux projets environnementaux est l'essence même de mon engagement. Au cœur de notre Espace naturel sensible sur le plateau, une plantation de 375 arbres a été réalisée en mars dernier par nos jeunes écoliers, en partenariat avec l'Agence des espaces verts de la région Ile-de-France.

Vous l'avez constaté, depuis le 1^{er} mars, la collecte des ordures ménagères, des papiers, des emballages, du verre et maintenant des déchets verts a été modifiée.

En effet le syndicat Emeraude en charge de la collecte et du traitement de ces déchets, auquel nous adhérons, a choisi, suite à un appel d'offres, un nouveau prestataire, la société Derichebourg. Les premiers mois ont connu une gestion et une organisation quelque peu complexes ! Après une période d'apprentissage difficile la collecte semble enfin plus efficace.

Je tiens à vous remercier de votre patience et de votre compréhension quant à la mise en œuvre de ce nouveau dispositif. Sachez que mes collègues maires et moi-même sommes très attentifs au service rendu à la population.

Point important, les finances locales !

Le conseil municipal s'est prononcé à l'unanimité sur le **maintien des taux des taxes communales tant sur l'habitation que sur le foncier. Aucune augmentation, au niveau local, ne viendra majorer vos avis d'imposition.**

Comme à l'accoutumée, je vous invite à parcourir la lettre de printemps et espère vous retrouver rassemblés lors des différentes animations municipales.

Votre maire
Daniel FARGEOT

SOMMAIRE

la vie
d'Andilly

Le point
sur les OAP

cadre
de vie

Plantation
sur le plateau



enfance

flash-
back

bon
à savoir

ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION : FAISONS LE POINT !



Dans le cadre du PLU, une orientation d'aménagement programmée a été définie et retenue sur le secteur de la rue Charles de Gaulle et de la rue des Commailles.

Cette réalisation va permettre à Andilly de sortir de la carence en logements sociaux et ainsi, de ne plus avoir à supporter les lourdes pénalités infligées chaque année par la loi ALUR et qui s'élèvent pour 2016, à 82 000 €, à régler sur le budget 2017. Cependant il n'est pas question d'en faire un lieu exclusivement réservé à l'habitat social. En effet, ce projet permettra la réalisation de 42 logements dont 21 seront en accession à la propriété. Les logements restants auront vocation à devenir des logements locatifs sociaux. Le projet retenu par la municipalité comprend 3 constructions qui seront situées au croisement des rues Charles de Gaulle et

des Commailles. La première suivra l'angle des rues et prolongera ainsi le front bâti existant sur la rue Charles de Gaulle. Il n'y aura pas de discontinuité ou de rupture au niveau du patrimoine paysager existant. Les deux autres seront implantées en retrait des limites séparatives et de l'alignement existant de part et d'autre de la rue des Commailles. A nouveau le patrimoine paysager existant est préservé. Ces nouvelles constructions seront contenues dans l'espace urbain existant. L'objectif réglementaire de mixité sera rempli sans que les espaces naturels soient mis en danger ou altérés. Pour préserver notre cadre de vie,

notre patrimoine paysager et environnemental, une coulée verte qui longera les résidences sera aménagée depuis le sentier des Belles Molles jusqu'à la sente de la Rousse. Ainsi pour ne pas empiéter sur l'intimité des habitations existantes, il est prévu de créer des espaces végétalisés composés de strates herbacées, arbustives et arborées afin que les habitations existantes soient isolées des nouvelles constructions. L'objectif de la commune est de répondre aux exigences réglementaires en matière de mixité tout en préservant et valorisant notre patrimoine paysager ainsi que notre cadre de vie.

APPROBATION DU PLU

Le PLU ou Plan local d'urbanisme, est le document juridique pour la planification de l'urbanisme à l'échelle communale. Il remplace le POS (Plan d'occupation des sols) depuis la loi relative à la solidarité et au renouvellement urbains du 13 décembre 2000 dite loi SRU. Le PLU de la commune d'Andilly a été approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés, lors du conseil municipal du 9 février 2017.



cadre de vie



UN POUR MILLE. . .

Les élèves de l'école élémentaire Sylvain Lévi ont participé, mardi 21 mars, à une vaste opération de plantation d'arbres sur le plateau d'Andilly à laquelle tous les habitants étaient conviés.

En partenariat avec l'Agence des espaces verts (AEV) et l'association franco-québécoise "Jour de la Terre", notre commune a organisé cette opération de reforestation à l'emplacement d'une friche autrefois occupée par une entreprise de grues de levage (cf. Andilly&Vous n° 20 - janvier 2016 et lettre n°3 - juin 2016). Classée Espace naturel sensible (ENS), pour son intérêt paysager, floristique et faunistique, la parcelle de 1,5 ha située le long de la D124E a été acquise par l'AEV en 2015, avant de faire l'objet d'un vaste chantier visant à dépolluer, désimpermeabiliser et renaturer le site. Des travaux sans équivalent sur le plateau, tant en ce qui concerne la

superficie traitée, le surcoût des démolitions (dû notamment à la présence d'amiante) que la procédure de traitement des matériaux récupérés (1500 m³ de béton recyclé sur place) ! Le choix du lieu de plantation est particulièrement symbolique car notre plateau est le seul espace qui fasse le lien entre l'est et l'ouest de la forêt de Montmorency. L'évènement qui s'inscrivait dans le cadre de la Journée internationale de la forêt, témoigne de l'engagement des trois partenaires dans la lutte contre les changements climatiques et la pratique d'actions environnementales concrètes. Le nombre d'arbres à planter, 375, n'était pas le fruit du hasard. Il faisait écho au programme de plantation de "Jour de la Terre", qui œuvre également au Québec et qui laissera un legs de 375 000 arbres sur le territoire du Grand Montréal en 2017 afin de célébrer le 375^{ème} anniversaire de la fondation de la ville. Cette ceinture verte, ainsi créée, permettra de contrer la disparition progressive des espaces naturels en zones périurbaines. Et en guise de clin d'œil, un

érable à sucre a été planté aux côtés d'autres essences plus traditionnelles telles que le chêne et le charme. Des fiches pédagogiques, élaborées par l'Agence des espaces verts, avaient été remises aux professeurs des écoles afin de préparer cette journée avec leurs élèves. Ces derniers, avec l'aide de leurs enseignantes, des animateurs de l'accueil de loisirs et ceux de l'AEV, ont eu la possibilité de planter deux arbres chacun. En présence du ministre conseiller de l'ambassade du Canada à Paris, Monsieur le Maire, dans son allocution, a rappelé qu'Andilly se voulait un village impliqué dans la préservation et la valorisation de son cadre de vie en menant une politique environnementale volontariste et audacieuse". Il s'est par ailleurs félicité de "la participation majoritaire des enfants qui confèrerait à l'évènement une dimension symbolique en impliquant la jeune génération au travers d'un geste fort" et a formulé le vœu que "nos écoliers soient les futurs ambassadeurs de la préservation de notre patrimoine naturel".

Une belle promesse pour la promenade !

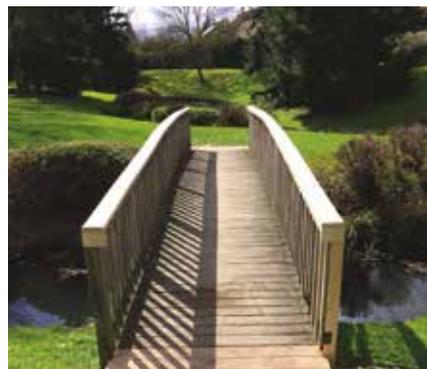


ACHÈVEMENT DES TRAVAUX

Le lac des Huit Arpents, bassin de retenue et de régulation des eaux pluviales, ouvert et en eau, situé sur le cours du ru d'Andilly a nécessité un curage des boues qui s'y sont sédimentées (cf. Andilly & Vous n° 21). Les travaux entrepris par le SIARE (syndicat intercommunal d'assainissement de la région d'Enghien-les-Bains) sont achevés depuis début février. Après avoir été aspirés, prétraités puis déshydratés, les sédiments en place dans le bassin principal ont été évacués



vers des filières adaptées en vue de leur valorisation, de leur traitement ou de leur élimination. Le "petit pont de bois" qui n'avait pas résisté à l'usure des ans a été, dans le même temps, remis à neuf.



LES RAISONS DE LA COLÈRE

Pour mémoire, l'ADVOCNAR (association de défense contre les nuisances aériennes) a été créée en 1986 comme force d'information et de proposition pour réduire les nuisances des aéroports de Roissy-Charles de Gaulle, d'Orly comme du Bourget et défendre les intérêts des populations survolées.

La municipalité est engagée de longue date à ses côtés et y a délégué, depuis avril 2014, une référente andilloise.

À l'initiative de l'ADVOCNAR, les associations concernées par les nuisances aériennes ont décidé, en 2009, la création de la Convergence associative*. Elles ont réclamé de façon unanime, et en urgence, la réduction significative des nuisances aériennes.

L'ADVOCNAR a organisé, par le passé, de nombreuses manifestations avec les élus. Malgré les milliers de personnes qui y ont participé, la représentation a été insuffisante pour véritablement accélérer le processus. Elle a donc décidé d'orienter ses efforts sur l'action juridique.

Notre collectivité, concernée par l'absence de mesures permettant de réduire le bruit dans l'environnement et par les nuisances sonores liées aux aéronefs, a décidé de joindre l'action de la Convergence associative dans le cadre d'une intervention volontaire.

Elle contribuera financièrement, en fonction de sa taille, aux frais induits par cette procédure.



**La Convergence associative pour la réduction des nuisances aériennes en Ile-de-France est constituée de plus de 174 associations et collectifs concernés par les nuisances aériennes, la protection de l'environnement et le cadre de vie.*



LES BOUCHONS, NOUS LES COLLECTONS !

Le conseil municipal des enfants, dans une approche généreuse et citoyenne, a décidé de collecter les bouchons ménagers en plastique au bénéfice des personnes en situation de handicap.

Ce projet initié en mai 2016, s'inscrit également dans une démarche de préservation de notre environnement. En effet les bouchons, ainsi récupérés, sont régulièrement remis à l'association "Les Bouchons d'Amour" qui les vend à une société spécialisée dans le recyclage plastique, les bénéfices retirés permettant l'acquisition de matériel adapté.



Les jeunes élus se sont attelés avec beaucoup d'enthousiasme à la confection des cartons qui servent à réceptionner les bouchons. Ces derniers ne doivent pas dépasser 12 cm et tous ne sont pas acceptés*, mais depuis le lancement de l'opération, la récolte est plus que fructueuse. Un grand merci à tous les Andillois pour leur massive participation, mais il ne faut pas s'arrêter pas en si bon chemin, la collecte continue encore et toujours !
Et, s'il fallait encore convaincre de mettre les bouchons de côté, il est bon de savoir qu'en plus d'aider l'association, c'est une véritable action écologique qui est faite puisqu'une tonne de bouchons recyclés équivaut à 3 tonnes de pétrole brut économisées.

Bref, n'hésitez plus, conservez bien les bouchons en plastique autorisés et remettez-les dans les différents lieux de collecte : au sein de chaque classe de l'école élémentaire Sylvain Lévi, à la ludo-bibliothèque, à l'accueil de loisirs ainsi qu'au Complexe polyvalent.

**Sont acceptés tous les bouchons et couvercles en plastique sauf ceux de produits chimiques, de médicaments et de sécurité.*

AVEC LA BELLE SAISON, LA GRAINOTHÈQUE REPREND SES ACTIVITÉS

Créée en 2015 à l'initiative du CME, la grainothèque a rouvert ses portes au sein de la ludo-bibliothèque.

Le fonctionnement de la grainothèque s'appuie sur la notion de libre partage : des sachets de graines sont mis gratuitement à la disposition de tous. Chacun prend ce qu'il veut planter. Les semeurs sont invités à venir par la suite déposer leurs graines reproductibles. C'est une solution simple pour agrémenter et varier les plantations dans son jardin ou dans ses balconnières. C'est aussi un moyen de défendre la biodiversité car n'oublions pas que son héritage est déjà perdu à 75%.



MISE AU VERT

Samedi 18 mars, la grande salle du Complexe polyvalent vibrait à l'heure irlandaise...

Un bal était organisé à l'occasion de la Saint-Patrick, fête traditionnelle célébrée en Irlande mais aussi dans le monde entier, par l'association Pat's Crazy Dancers qui enseigne, sur notre commune, les danses celtiques, catalanes, country ou autre line dance. Un agréable moment festif et convivial où shamrock (trèfle), chapeau vert et lutin avaient pris possession des lieux dans lesquels régnaient bonne humeur et passion de la danse.



LA FIÈVRE DU DIMANCHE APRÈS-MIDI

Roberto Milesi et son orchestre ont animé le thé dansant qui s'est tenu dimanche 26 mars au Complexe polyvalent de 15h00 à 20h00, avec la fougue habituelle qu'on leur connaît. Cet après-midi, organisé par "Chemins des loisirs", a permis aux amateurs du genre, du village comme des environs, de se retrouver dans une ambiance festive pour écouter de la musique, danser ou discuter. Nos seniors ont prouvé, une fois de plus, qu'il n'y avait pas d'âge pour enflammer la piste !
Remerciements appuyés aux bénévoles qui depuis la création de leur association en 2014, n'ont eu de cesse de s'impliquer avec passion et générosité aux côtés de la municipalité afin d'entretenir le bien vivre ensemble à Andilly.

flash-back



LA RUÉE VERS L'ART

Samedi 25 mars, sous un soleil radieux, les élèves de l'école Charles Perrault ont emprunté la ruelle Gouffé afin de rejoindre leurs aînés qui les attendaient dans la cour de l'école Sylvain Lévi pour déambuler, de concert, dans les rues du village à l'occasion du carnaval.

Dans une ambiance joyeuse, au son de mélodies entraînantes, le cortège s'est élancé de la place Louis-Jean Finot. Parents et grands-parents étaient venus très nombreux et suivaient la parade, appareil photo et caméra en main pour immortaliser cette belle matinée. Les enfants déguisés et maquillés étaient fiers d'arborer leurs costumes colorés et originaux qu'ils avaient confectionnés en relation avec le thème retenu cette année "l'art sous toutes ses formes, à travers le monde". Alors que les

petits de l'école maternelle rendaient hommage à Joan Miro et Piet Mondrian, les six classes



de l'élémentaire déclinaient chacune un sujet : Takashi Murakami, Pablo Picasso, Venise, Rio, le street art ou encore l'art aborigène. À l'occasion de haltes prévues tout au long du parcours, les différentes classes ont interprété chants et danses dans un rythme endiablé. De retour à l'école Sylvain Lévi, les participants ont pu savourer un goûter bien mérité. **Saluons l'excellente implication et l'organisation sans faille des équipes enseignantes.**



JAZZ À ANDILLY!

Le twist fait partie de l'ambiance de Saint-Tropez, si l'on en croit le premier couplet de la chanson, mais ce samedi 1^{er} avril c'est incontestablement le jazz qui faisait partie de celle d'Andilly.

Le Sidney Bechet Memory All Stars se produisait au Complexe polyvalent, décoré pour l'occasion avec les toiles de la série "jazzy attitude" du talentueux artiste peintre Alain Gonthier. Dans la plus pure tradition des clubs de la Nouvelle-Orléans, un hommage vibrant a été rendu à celui qui reste à jamais dans la mémoire collective, comme l'un des fondateurs de ce style musical et que Duke Ellington qualifiait de "plus grand soliste et créateur de l'histoire du jazz". Qui ne connaît pas "Petite fleur", "les Oignons" ou encore "Dans les rues d'Antibes" ? Cette formation



composée de sept musiciens, parmi lesquels deux ont accompagné le fantastique clarinettiste américain et un troisième joue avec le saxophone soprano du maître, nous a fait revivre le génie et le charisme de celui qui avait réussi à gagner le cœur des Français dans les années 50. Les artistes ont interprété avec une énergie communicative des standards de Sidney Bechet mais aussi de Django Reinhardt ou encore de Georges Gershwin. Pouvoir revivre cette musique-là avec un tel orchestre est un rare privilège et un gage d'authenticité. Un vrai bonheur ! **Monsieur le Maire s'est réjoui d'avoir pu**

obtenir que "ces étoiles" du jazz viennent briller, le temps d'une soirée, dans le ciel andillois. Organiser ce concert événement dans notre beau village, n'était pas chose aisée tant ces virtuoses sont réclamés dans le monde entier. Un grand merci à M. Alain Marquet, clarinettiste du groupe et Andillois durant de très longues années, d'avoir apporté son concours à la concrétisation de cet ambitieux projet. Sa fille Marion, très engagée elle aussi dans la mise en œuvre de cette soirée, a offert au public conquis, un aperçu de son talent de chanteuse. Une belle voix du jazz !

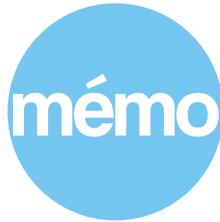


VÉLO : PORT DU CASQUE OBLIGATOIRE POUR LES MOINS DE 12 ANS



En application de la mesure n°16 du Comité interministériel de la sécurité routière du 2 octobre 2015, le port du casque à vélo est devenu obligatoire pour les enfants âgés de moins de 12 ans, au guidon de leur vélo ou comme passager. Le décret, paru au JO du 22 décembre 2016, est entré en application depuis le 22 mars dernier.

Cette mesure vise à réduire la gravité des blessures au visage et les risques de traumatismes crâniens. Si un adulte transporte à vélo un enfant passager non casqué ou accompagne un groupe d'enfants non protégés, il encourt une amende de quatrième classe soit 90 euros.



LE RETOUR DE LA DÉCHETTERIE MOBILE

L'été approche et c'est l'occasion de débarrasser la cave ou le grenier de ces vieilles planches, du vélo cassé, de la télévision usagée ou des pots de peinture entamés et inutilisables.

Où déposer ces objets ? À la déchetterie mobile qui sera à nouveau cette année sur la commune, le 3 juin de 9h00 à 18h00.

Écologique et économique, elle sera installée sur le parking du Complexe polyvalent (73 route de la Croix Blanche). Ce service est réservé aux Andillois mais il ne faudra pas oublier de présenter à l'entrée : un justificatif de domicile de moins de 3 mois, une pièce d'identité, la carte grise du véhicule personnel utilisé. D'ici le mois de juin, il reste encore le temps de faire du tri...

RENDEZ-VOUS À NE PAS MANQUER

Les compagnies théâtrales "Grimlins et Théâtre d'Andilly" vous proposent deux représentations les vendredi 2 et samedi 3 juin, à 20h30 au Complexe polyvalent.

Elles seront heureuses de vous présenter leur pièce : "Le cinéma s'invite au théâtre".

Samedi 24 juin à 13h30, la traditionnelle kermesse des écoles, débutera les festivités.

Les organisateurs, membres de la Caisse des écoles, font appel à la générosité des parents qui voudront bien les aider à constituer le stock du stand pâtisserie en confectionnant de savoureux gâteaux. Avant le tirage de la grande tombola à 19h00, les élèves de l'école Sylvain Lévi, dès 18h00, "partiront en vacances" si l'on en croit le titre de leur spectacle organisé par les animateurs dans le cadre des nouvelles activités périscolaires (NAP).

Enfin, de 20h00 à minuit, Roberto Milesi et son orchestre enflammeront la place Louis-Jean Finot en revisitant les tubes des années 80 à nos jours.

Autant de bons moments divertissants et conviviaux en perspective, venez nombreux !



Nombre d'électeurs inscrits : 1534
 Nombre de votants : 1245
 Taux de participation : 81,16%
 Bulletins blancs ou nuls : 124
 Suffrages exprimés : 1121

M. Emmanuel Macron a obtenu 835 voix soit 74,49 % des suffrages

Mme Marine Le Pen a obtenu 286 voix soit 25,51 % des suffrages

Prochaines élections

Les électeurs retrouveront le chemin des urnes les 11 et 18 juin prochains pour les élections législatives qui permettront de désigner les 577 députés siégeant à l'Assemblée nationale.

TÉLÉCHARGEZ L'APPLI ANDILLY ! Restez connecté en direct à la vie de votre village ! Depuis toutes les plateformes ou depuis le site de la ville www.ville-andilly-95.fr, téléchargez gratuitement l'application Andilly.



Mairie : 01 34 16 46 36
www.ville-andilly-95.fr

Directeur de la publication : Daniel Fargeot - Comité de rédaction : Mmes Annie Guidez, Christine Delanoy, Cécile Jude et M. Alain Gonthier - Mairie d'Andilly : 01 34 16 46 36 - secretariat@mairie-andilly.fr - www.ville-andilly-95.fr

Crédit photos : Shutterstock - Maquette : g. Cette lettre a été imprimée avec des encres végétales sur papier certifié FSC.